

comment VENIR ?

QUELLES INDEMNITÉS RECEVRONT LES CLUBS ET LES ENTREPRISES ?



A l'entrée de Toulouse, en venant de Bordeaux, Albi, sur A62-A620, direction aéroport Blagnac - Toulouse Centre, prendre sortie **33a SESQUIERES**.
En venant de Toulouse, direction Bordeaux, sortie **33 Montauban, SESQUIERES**.



Les **clubs affiliés** et les **Entreprises** qui auront au moins **20 coureurs arrivés** recevront les indemnités suivantes :

- **1,5 euros par athlète classé**, pour toutes les catégories.
- **0,30 euros/km**. La distance prise en compte est celle parcourue, aller et retour, depuis le siège du club jusqu'au lieu de la course (distance la plus directe) avec une franchise de 100 km.

Les indemnités éventuelles seront versées aux clubs et aux Entreprises lorsque le bilan définitif de la manifestation aura été établi.

LE CROSS INTERNATIONAL DES VIOLETTES RÉCOMPENSE :

Par une médaille :

- Les **5 premier(e)s** des catégories «minipoussin(e)s» à «minimes» (F&G).

- Les **3 premier(e)s** des autres catégories : **cadet(te)s, juniors, espoirs, seniors, vétérans**, (3 catégories pour les Féminines, 4 pour les Masculins, voir **Art. 7** du règlement).

- Les **3 premier(e)s** de la course des **ENTREPRISES** (voir **Art. 21**),

Par une coupe :

- La **première équipe** de chaque course (voir **Art. 7**, alinéa 3 du règlement).

- Les **3 premières équipes féminines et masculines** de la course des **ENTREPRISES** (voir **Art. 21**).

Par un trophée et une récompense en nature :

- **L'ENTREPRISE** la mieux représentée à l'arrivée (voir **Art. 21**)

Récompenses les concurrent(e)s classé(e)s comme suit dans les courses suivantes :

AS féminines et AS masculins : primes.

Les 3 premiers vétérans masculins : primes.

Les 3 premiers régionaux masculins et féminins : primes.

Challenge Pierre BONNINGUE : voir le règlement particulier (Art. 22).

Les primes ne sont pas cumulables sur la même course.

Le paiement des primes sera fait au reçu des résultats des contrôles anti dopage

Récompenses affichées sur le lieu du CROSS.

Possibilité de renseignements début Décembre.

Les médailles, coupes, trophées et récompenses diverses non distribués le jour de la manifestation resteront propriétés de l'organisation.